

Termes de références pour le poste d'Assistant Technique International pour le projet PADIF

Contexte

Le quatrième programme indicatif de coopération entre la République du Niger et le Grand-Duché de Luxembourg (PIC IV) reconnaît l'inclusion financière comme l'un des principaux leviers de développement socio-économique et de réduction de la pauvreté et s'est engagé dans l'amélioration de l'accès aux services financiers des populations vulnérables, particulièrement les femmes et les jeunes, et des acteurs du secteur agricole.

C'est dans ce contexte qu'a été formulé le projet PADIF d'une durée de 5 années (2021-25) ayant pour objectif d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Niger relative à l'inclusion financière (SNFI) et favoriser l'accès des populations vulnérables aux sources de financement en cohérence avec le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN).

La Stratégie nationale de finance inclusive au Niger

- Le Niger s'est doté d'une Stratégie Nationale de Finance Inclusive 2019-2023 (SNFI), qui a été adoptée par décret présidentiel en décembre 2019. En raison de la pandémie sanitaire Covid19 ce programme sera prolongé jusqu'à fin 2025.
La SNFI a pour mission de « *faciliter l'accès de manière durable aux produits et services financiers diversifiés, innovants, de qualité et à coût abordable aux populations vulnérables, que sont notamment les femmes, les jeunes, les petites et très petites entreprises (PTPE) et les promoteurs d'activités génératrices de revenus (AGR) en milieu rural.* »
- Le Secrétariat Exécutif de la SNFI (SE-SNFI) est l'opérateur de la SNFI. Créé par Arrêté (N° 371) du Ministère des Finance le 30 septembre 2019, et rattaché à ce ministère, le SE est chargé de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNFI. Il est en outre chargé :
 - d'assurer la mobilisation et la gestion des financements nécessaires à la mise en œuvre de la SNFI,
 - de coordonner l'ensemble des programmes d'appuis à la finance inclusive et assurer leur cohérence avec les objectifs de la SNFI,
 - d'assurer le renforcement des capacités des acteurs de l'écosystème financier.

Le SE est actuellement constitué d'une équipe de 15 personnes organisé en plusieurs unités et dirigé par un Secrétaire Exécutif.

- En support de la mise en œuvre de la SNFI, il a été créé par décret du ministère des finances le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF). Le FDIF vise à développer des mécanismes de financement favorables à l'inclusion financière destinés à renforcer les capacités financières et techniques des prestataires de services financiers pour leur permettre de satisfaire la demande de financement des populations vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

Le FDIF intervient à travers quatre guichets, à savoir :

- Le guichet 1 pour les prêts et de prise de participations à moyen et long terme (SFD, banques, établissements financiers de garantie) ;
- le guichet 2 de facilitations pour le refinancement des SFD (notamment par des banques);
- le guichet 3 pour les garanties des prêts aux PTPE et aux structures rurales de base ;
- le guichet 4 pour les subventions d'assistance techniques aux SFD, PTPE, structures d'accompagnement, organisations de producteurs, et sociétés de services financiers.

Le Projet d'appui au développement de l'inclusion financière - PADIF

Le Projet d'Appui au Développement de l'Inclusion Financière (PADIF) avec lequel l'ATI collaborera a pour objectif l'amélioration de l'accès des populations vulnérables et des acteurs du secteur agricole du NIGER aux services financiers.

Sur le plan opérationnel, le projet fournira une assistance technique aux institutions nigériennes, tant publiques que privées, chargées de développer la finance inclusive et agricole.

Le PADIF est financé par le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes du Luxembourg (MAEE) et est mis en œuvre par l'ONG luxembourgeoise ADA, organisation qui soutient différents acteurs de l'inclusion financière à travers le monde en développant des projets d'appui au développement autonome des populations exclues des services financiers traditionnels

A cet effet ADA mobilisera une équipe d'experts qui seront déployés auprès des différentes structures pour leur apporter les appuis techniques nécessaires pour assurer la réussite de leurs missions.

Pour les appuis techniques à l'endroit du SE pour la mise en place des différents guichets de la FDIF, ADA souhaite s'adjoindre d'un Assistant Technique International (ATI) disposant d'une expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la gestion de dispositifs de financement nationaux favorisant l'inclusion financière.

Mission de l'ATI (ou Responsabilités)

L'ATI aura pour principale mission d'appuyer le SE-SNIF dans ses efforts d'opérationnalisation des guichets du FDIF. Plus particulièrement, il collaborera étroitement avec la Cellule Assistance Technique (CAT) chargée de la gestion des opérations du FDIF. Il sera responsable des activités suivantes :

- Appuyer la conception de programmes spécifiques favorisant l'accès des populations démunies au financement de leurs projets en partenariat avec les institutions financières : études spécifiques sur l'état et les besoins de segments de populations (géographique, sociale, sectorielle), montage financier des programmes, partenariats avec les I.F, outils de suivi, projections financières, mesure des résultats.
- Introduire les méthodologies et les outils nécessaires pour les diagnostics de la santé financière et de performances des institutions financières qui seront partenaires et/ou bénéficiaires des dispositifs de financement (guichets 1 et 4) ainsi que pour l'élaboration des plans d'assistance technique dans le cadre de la politique d'assainissement du secteur. Initier et suivre les actions de renforcement des capacités et d'appuis financiers pour les institutions financières qui bénéficieront du concours des guichets du FDIF, notamment en termes de maîtrise des risques des portefeuilles de crédits et de conception/amélioration de produits financiers adaptés.
- Accompagner l'élaboration des manuels de procédures opérationnelles et administratives à mettre en place pour assurer le bon fonctionnement des différents guichets du FDIF (guichets 1 et 4) : code de financement, critères d'éligibilité aux guichets, circuit des demandes par les bénéficiaires, procédures d'instruction et d'évaluation des demandes, principes et procédures d'ordonnancement, conventions de partenariat avec les institutions financières et les organisations d'accompagnement, etc.).
- Superviser les prestations et les études qui seront confiées à des consultants et experts externes : appuyer la rédaction des termes de référence, conduire le processus de sélection, s'assurer de la qualité des livrables et de leur conformité aux demandes des TdR.
- L'ATI formalisera et capitalisera l'ensemble des démarches, méthodologies et résultats des programmes de la SNFI qu'il appuiera au cours de sa mission.

L'ATI travaillera sous la supervision directe du Coordinateur résident du projet PADIF.

Compétences requises

- Minimum 15 années d'expérience professionnelle dont 10 années dans le secteur du développement en général, du développement de l'inclusion financière en particulier, avec une expérience concrète dans les pays d'Afrique.
- Compétence avérée en définition et mise en œuvre de mécanismes de financement à échelle nationale pour l'accès aux services financiers par les populations vulnérables, particulièrement les jeunes et femmes, ainsi que les acteurs du secteur agricole porteurs de projets, et impliquant notamment une capacité à mener des négociations et des échanges avec des acteurs institutionnels de haut niveau ;
- Parfaite connaissance des évolutions, des enjeux, des acteurs l'inclusion financière ;
- Excellentes capacités rédactionnelles en français ;
- Excellentes capacités de négociation, d'écoute et de communication ;
- Esprit d'initiative, autonomie, flexibilité ;
- Diplôme universitaire (Bac+5) à orientation financière, gestion, économie ou équivalent ;

Durée du projet : 36 mois

Statut du poste : Conseiller Technique

Lieu de travail : Secrétariat Exécutif de la SNIF, Niamey, Niger. Des déplacements dans les Régions sont à prévoir.

Si vous êtes intéressé par cette mission, veuillez soumettre votre candidature (CV et lettre de motivation), avant le 15 juillet 2022, par e-mail à l'attention de Monsieur Soulemane Djobo, s.djobo@ada-microfinance.lu en mentionnant la Réf. NIG_ATI_SE.